Luberon Monts de Vaucluse
AGGLOMÉRATION

République française *2025/....*
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	**Suffrages exprimés :**	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSE Patrick
Mme CRESP Delphine
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa
Mme FAURE Cécile
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LIBERATO Fabrice
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
M. SEBBAH Didier
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSE Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :
Mme PIERI Julia

Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 juillet 2025

N° 2025-135	**ENVIRONNEMENT** – BILAN CARBONE – Approbation du Plan de Transition

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.229-25 qui fixe l'obligation d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants ;*
- *Vu la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat de 2019 fixant l'obligation de compléter le BEGES par un Plan de Transition ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil syndical du SCOT du 9 juin 2022 relative à approbation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-144 du 27 octobre 2022 relative à l'approbation du PCAET et du plan d'actions applicable à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) fixant l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de – 50 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et d'atteindre une consommation énergétique à 60 % décarbonée d'ici 2030 ;*
- *Vu le courrier de la DREAL du 26 octobre 2023 rappelant l'obligation pour LMV de réaliser un Bilan des Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 19 juin 2025.*

15 % des émissions de gaz à effet de serre françaises relèvent du patrimoine et des compétences des collectivités.

Depuis la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont tenues de réaliser leur Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, dit « Bilan Carbone », cette obligation ayant été renforcée par la Loi Energie et Climat imposant la réalisation, en complément du BEGES, d'un Plan de Transition.

Suite à la réception du courrier de la DREAL en octobre 2023, LMV a confié, après consultation, la réalisation de son Bilan Carbone au Cabinet EKODEV début 2024.

Contrairement au PCAET dont les objectifs portent sur le territoire de LMV, le Bilan Carbone porte uniquement sur le patrimoine et les compétences de l'EPCI.

A l'issue de la phase de collecte des données réalisée en 2024, l'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre a été présenté aux élus membres de la Commission Environnement et directeurs et chefs de service en COPIL le 30 janvier 2025 au cours duquel ont été formulées différentes propositions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de LMV et alimenter le Plan de Transition qui sera publié sur la plateforme de l'ADEME.

Les émissions de gaz à effet de serre de LMV pour l'année 2023 se sont élevées à 20 897 tonnes de CO^2 ainsi réparties :

➢ Déchets	15 009 tonnes (71,8 %)
➢ Déplacements	1 962 tonnes (9,4 %)
➢ Immobilisations	1 242 tonnes (5,9 %)
➢ Eau et assainissement	1 151 tonnes (5,5 %)
➢ Achats de biens et services	956 tonnes (4,6 %)
➢ Energie	578 tonnes (2,8 %)

Le plan de transition issu des travaux du COPIL comporte ainsi 41 actions réparties selon les 5 thématiques suivantes :

1. Energie ;
2. Déplacement des agents / Flotte de véhicules ;
3. Déplacement des visiteurs / Transport public ;
4. Achats et immobilisations ;
5. Déchets.

Les actions prévues dans ce Plan de Transition devraient permettre de réduire les émissions de GES de LMV de - 7 % d'ici 2030, soit – 1 408 tonnes de CO^2 émises par LMV dans le cadre de ses compétences et de son patrimoine.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du PCAET approuvé en 2022.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Bilan Carbone 2024 et le Plan de Transition fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de – 7 % d'ici 2030, joints en annexe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le Bilan Carbone et le Plan de Transition sur la plateforme dédiée de l'ADEME ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Cavaillon, le 7 juillet 2025

La Secrétaire de séance,

Julia PIERI

Le Président,

Gérard DAUDET

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération * LMV *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.